



HAL
open science

**Paroisses urbaines et polycentrisme religieux dans les cités épiscopales de la France de l'Ouest (XIe-XVe s.).
Actes du colloque international de Villeneuve d'Ascq**

Jean-Michel Matz

► **To cite this version:**

Jean-Michel Matz. Paroisses urbaines et polycentrisme religieux dans les cités épiscopales de la France de l'Ouest (XIe-XVe s.). Actes du colloque international de Villeneuve d'Ascq. La paroisse urbaine du Moyen Âge à nos jours. Actes du colloque international de Villeneuve d'Ascq, 2014, Paris, France. pp.67-96. hal-03431015

HAL Id: hal-03431015

<https://univ-angers.hal.science/hal-03431015>

Submitted on 16 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PAROISSES URBAINES ET POLYCENTRISME RELIGIEUX
DANS LES CITÉS ÉPISCOPALES DE LA FRANCE DE L'OUEST
(XIII^e- DÉBUT XVI^e SIÈCLE) : ÉTAT DE LA QUESTION*

Une paroisse suppose un sanctuaire, un prêtre et des fidèles qui forment une communauté à laquelle ils appartiennent en vertu d'une obligation canonique liée à la seule résidence et non suite à une démarche volontaire. La fixation du droit canon au cours des XII^e et XIII^e siècles a constitué la paroisse en cadre obligatoire et en principe exclusif de la vie religieuse. L'institution paroissiale est alors « au point »¹ puisque les droits et les devoirs respectifs des desservants et des fidèles sont désormais rigoureusement définis. Structure de l'encadrement et de la norme, la paroisse en tant que territoire est devenue la cellule de base de la spatialisation du sacré dans l'Occident médiéval². Elle est un espace dans les limites duquel se noue la relation pastorale, dans les campagnes comme dans les villes.

* - La carte et les plans qui accompagnent le texte ont été réalisés par Hugues LABARTHE, Docteur en histoire de l'Université de Toulouse II-Le Mirail. Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude sincère et chaleureuse.

¹ - Francis RAPP, « La paroisse et l'encadrement religieux des fidèles (du XIV^e au XVI^e siècle) », dans : L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au Concile de Trente (Actes du 109^e congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984), Paris, CTHS, 1985, p. 27-43 (cit. p. 27).

² - Dominique IOGNA-PRAT, Élisabeth ZADORA-RIO, « Formation et transformation des territoires paroissiaux », Médiévales, n° 49 (« La paroisse »), 2005, p. 5-10 ; voir également Florian MAZEL (dir.), L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle), Rennes, PUR, 2008.

Le cadre juridique est partout le même, mais la paroisse urbaine présente des traits propres. Alors que la paroisse se confond dans les campagnes avec la communauté d'habitants, en ville, elle n'en est qu'un fragment³. Par ailleurs, conçue pour être le cadre exclusif de la vie chrétienne, la paroisse urbaine – beaucoup plus que sa sœur des campagnes, même s'il existe pléthore d'abbayes et de collégiales rurales ou de prieurés – est confrontée à la concurrence d'une multitude d'édifices consacrés, dont certains sont antérieurs à la délimitation territoriale des ressorts paroissiaux et d'autres lui sont contemporains, voire postérieurs comme les couvents des ordres mendiants à partir du XIII^e siècle. La ville est donc le lieu par excellence du « polycentrisme religieux »⁴, lourd de menace pour les paroisses urbaines.

C'est cette situation particulière de la paroisse urbaine que je me propose d'étudier dans le cadre de la France de l'Ouest, entendue dans les limites de la province ecclésiastique de Tours (fig. 1), à l'échelle des cités épiscopales des douze diocèses qui la composent (Angers, Dol, Le Mans, Nantes, Quimper ou Cornouaille, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Tours, Tréguier et Vannes). La période d'étude court du XIII^e siècle, quand le réseau des paroisses achève de se constituer et que les sources viennent éclairer des réalités auparavant obscures dans bien des cas, au début du XVI^e siècle, à la veille de la Réforme. Le projet est évidemment ambitieux, sinon démesuré, raison pour laquelle je n'entends proposer ici qu'un état de la question à la lumière des sources disponibles et des travaux publiés - relativement peu nombreux puisque l'historiographie a délaissé ce sujet - et suggérer des pistes de recherche pour une enquête qui, compte tenu de son ampleur, doit s'envisager de manière collective.

³ - Pierre DESPORTES, « Réflexions sur la paroisse urbaine en France du Nord au bas Moyen Âge », dans : Histoire de la paroisse (Actes de la 11^e rencontre d'histoire religieuse de Fontevraud, 1987), Angers, Presses universitaires, 1988, p. 45-58 (cit. p. 46).

⁴ - Jacques CHIFFOLEAU, « Note sur le polycentrisme religieux urbain à la fin du Moyen Âge », dans : Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget, réunies par P. Boucheron et J. Chiffolleau, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 227-252.

Le choix de la limiter aux seules cités épiscopales est dicté par les réalités du terrain. Sans entrer dans le débat qui consiste à savoir ce qu'il faut entendre par ville, force est de constater qu'à la différence de la Flandre ou de la Provence, la France de l'Ouest s'est longtemps signalée par un faible dynamisme urbain. Les villes médiévales y restent relativement peu peuplées, surtout après les pestes. Les plus importantes sont celles de fondation romaine, principalement concentrées dans la partie orientale de la province de Tours : Tours (16.000 habitants au début du XVI^e siècle)⁵, Angers, Le Mans, Nantes et Rennes (entre 12.000 et 14.000 chacune), et dans une moindre mesure Vannes (5.000 habitants au XV^e siècle) et Quimper (un peu moins) ; la population des autres villes se compte seulement en quelques milliers d'habitants au mieux (2.000 à Saint-Pol-de-Léon au XV^e siècle, sans doute un peu plus à Saint-Malo)⁶. Leur dynamisme économique n'est en général guère plus flatteur, tout comme leur degré d'autonomie politique, peu développée et tardive quand elle existe. Pour les autres localités de la région, hormis quelques exceptions (Fougères, Guérande, Laval, Saumur ou Vitré), il est même permis de douter de la pertinence du qualificatif de ville et la question du polycentrisme religieux s'y trouve réduite à bien peu de chose.

Il convient donc de déterminer si ces traits caractéristiques des villes de la France de l'Ouest ont configuré différemment la problématique de la paroisse urbaine et du polycentrisme religieux par rapport à d'autres régions. Pour cela, je procéderai en trois temps, en présentant d'abord la géographie et l'équipement paroissial de ces cités épiscopales, et en établissant ensuite la typologie et l'importance numérique des établissements ecclésiastiques susceptibles de faire de l'ombre au monopole paroissial. Enfin, à la lumière des sources normatives et des actes de la

⁵ - Bernard CHEVALIER, *Tours, ville royale (1356-1520)*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1983.

⁶ - Jean-Pierre LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1981, p. 257-259.

pratique, il s'agira de mesurer les formes et les degrés de résistance des paroisses urbaines aux derniers siècles du Moyen Âge.

L'équipement paroissial

Le réseau des paroisses

Il n'est pas dans mon propos de revenir sur la multiplication des paroisses qui fut l'une des transformations majeures de l'espace urbain entre le X^e et le XIII^e siècle et un des ressorts principaux de ce que l'historiographie a pris l'habitude de nommer la fabrique urbaine (*urban fabric*). D'autres l'ont très bien fait⁷. L'essentiel des créations se place entre 1050 et 1250, qu'elles découlent d'un phénomène de division cellulaire des anciennes circonscriptions des vieux centres urbains, ou du bourgeonnement des faubourgs englobés – ou non – par la suite dans les villes lors de l'édification de nouvelles enceintes. Dans la partie orientale de la province de Tours, quelques paroisses sont encore créées dans les premières décennies du XIII^e siècle (au Mans, Saint-Gilles-des-Guérets en 1225 ou Saint-Nicolas en 1234)⁸, mais passé le milieu du

⁷ - Par exemple : Anne LUNVEN, « Les origines du diocèse d'Alet et les étapes de sa construction paroissiale (IV^e-XIII^e siècle), Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, 2008, p. 53-80 (je remercie Bruno Restif de m'avoir transmis cet article) ; Chanoine JARNOUX, Les anciennes paroisses de Nantes. Étude historique, 2 vol., Nantes, Bannalec, 1981 ; François COMTE, « La géographie paroissiale d'Angers du Moyen Âge à nos jours », Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines, t. 7, 2003, p. 240-255 ; François COMTE, Emmanuel GRELOIS, « La formation des paroisses urbaines : les exemples d'Angers et de Clermont (X^e-XIII^e s.) », et Hélène NOIZET, « De l'église au territoire : les paroisses à Tours (XI^e-XIII^e s.) », Médiévales, n°49 (cit. n. 2), respectivement p. 57-72 et p. 45-56 ; Hélène NOIZET, La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle), Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

⁸ - Daniel PICHOT, « Histoire du diocèse du Mans du X^e au XIV^e siècle », La Mayenne. Archéologie. Histoire, t. 21, 1998, p. 55-92 (cit. p. 82).

siècle, la géographie paroissiale est fixée pour ne plus bouger avant l'époque moderne – à la différence de la Provence par exemple. En Basse-Bretagne en revanche, la mise en place des territoires paroissiaux semble accuser un décalage car les circonscriptions religieuses urbaines ne sont pas encore toutes fixées à la fin du XIII^e siècle. Ainsi à Quimper : si la paroisse Saint-Matthieu est constituée à la fin du XII^e siècle pour desservir la Terre-au-Duc à l'Ouest de la ville close, le cartulaire de la cathédrale atteste qu'un siècle plus tard, plusieurs chapelains (Saint-Julien, Saint-Ronan, Saint-Sauveur...) assurent le service paroissial dans l'église-mère du diocèse⁹, sans ressorts territoriaux clairement définis.

Au terme de ces évolutions, le nombre des paroisses urbaines traduit davantage l'importance de l'emprise ecclésiastique sur la ville que le niveau démographique atteint par chaque cité. Dans notre échantillon de douze villes, le nombre de paroisses varie de 1 à 16 au tournant des XV^e et XVI^e siècles. Les villes bretonnes, peu peuplées pour la plupart, sont pauvres en paroisses. À Saint-Malo, la cathédrale reste la seule église baptismale et le territoire de l'unique paroisse coïncide avec celui de la ville ; il en va de même à Tréguier jusqu'à la création de deux paroisses au XVII^e siècle. Saint-Brieuc compte 2 paroisses, Dol et Saint-Pol-de-Léon 3, Vannes 4 (dont 3 extra-muros, fig. 2) et Quimper, à terme, 7. Les autres villes ont des populations urbaines pourtant voisines en effectifs, mais les paroisses sont en nombre variable : 9 à Rennes, 13 à Nantes (dont 3 extra-muros), 15 à Tours, 16 à Angers et au Mans. À populations à peu près équivalentes, ces derniers chiffres recourent le nombre des paroisses relevé dans des villes

⁹ - « Cartulaire de l'église de Quimper », éd. Abbé Peyron, Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie du diocèse de Léon, t. 1, 1901, t. 9, 1909, *passim* ; voir Charles FIERVILLE, « Notice sur le cartulaire de Quimper et l'église de Cornouaille du XIII^e au XVI^e siècle », Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques des sociétés savantes. Histoire, philologie et sciences morales, 1865, p. 769-797. Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs de la Bretagne ducale (1213-1532), Rennes, Ouest-France, 1997, p. 72.

comme Amiens, Beauvais, Lyon, Reims ou Sens, mais se situent bien en deçà des 29 paroisses de Poitiers ou des 30 d'Orléans¹⁰.

Les caractères des paroisses urbaines

La physionomie des paroisses urbaines apparaît très hétérogène. En effet, si la structure juridique de la paroisse est uniforme, tous ses autres caractères révèlent des contrastes assez marqués : l'étendue des ressorts et donc l'importance numérique des fidèles, le type d'église dans lequel elles sont desservies, et le statut du patron qui exerce le droit de présentation du desservant. Reprenons successivement ces trois points.

Le territoire. Le découpage de l'espace urbain n'a rien de rationnel car il résulte d'un processus complexe, étalé dans le temps, au cours duquel les rapports de force entre établissements ecclésiastiques ont joué un rôle déterminant. À la différence des campagnes, les dîmes n'ont eu qu'une place tout à fait secondaire dans la délimitation des paroisses urbaines. Ce sont en effet les conflits de sépulture qui ont amené le plus souvent à définir les contours des paroisses, car enterrer un mort revient à affirmer un droit paroissial sur le lieu où le défunt a vécu et où l'église pouvait exiger les oblations¹¹. « Dans presque toutes les villes importantes, on rencontre des paroisses opulentes et de bonnes dimensions qui surclassent de très loin leurs voisines en hommes et en ressources¹². » À Tours par exemple (fig. 3), trois paroisses enclavées

¹⁰ - Chiffres de comparaison donnés par Louis STOUFF, « Les paroisses urbaines d'Arles aux deux derniers siècles du Moyen Âge », dans : Id., L'Église et la vie religieuse à Arles et en Provence au Moyen Âge, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2001, p. 9-21.

¹¹ - Jean-Marc BIENVENU, « Les conflits de sépulture en Anjou aux XI^e et XII^e siècles », Bulletin historique et philologique, 1966, p. 673-685 ; F. COMTE, Emmanuel GRELOIS, « La formation des paroisses urbaines », p. 69-70.

¹² - Pierre DESPORTES, « Villes et paroisses urbaines en France du Nord au Moyen Âge », Histoire, économie et société, 1985, p. 163-178.

au cœur de la ville (Notre-Dame-de-l'Escrignole, Saint-Denis et Sainte-Croix) occupent des portions dérisoires de l'espace urbain et leurs ressorts réunis ne représentent même pas la moitié du territoire d'autres circonscriptions paroissiales. À Nantes, la paroisse Sainte-Radegonde se limite à deux ou trois rues autour du château. L'inégalité des ressorts paroissiaux a fatalement pour conséquence celle du nombre des fidèles. À Nantes, d'après un rôle de taille de 1479, les paroisses comptent de 13 (Notre-Dame) ou 14 feux (Saint-Laurent) jusqu'à 516 feux (Saint-Nicolas) ; 5 paroisses ont moins de 50 feux et 3 plus de 200¹³. L'efficacité pastorale et l'économie de l'institution paroissiale sont donc soumises à des situations pour le moins contrastées. Indépendamment de ces différences, un trait semble toutefois caractériser nombre de ces paroisses en termes de territoire : outre celles péri-urbaines installées hors les murs (lorsqu'ils existent, ce qui n'est pas le cas à Saint-Brieuc), les paroisses urbaines sont en partie rurales, avec notamment le système breton des trêves, mais le fait existe ailleurs. À Angers par exemple (fig. 4), la moitié des paroisses de la ville possède de vastes espaces ruraux, avec des enclaves campagnardes parfois fort éloignées – où les habitants ne bénéficient pas des privilèges fiscaux des citadins¹⁴. À Nantes, en 1479, la paroisse Sainte-Croix compte ainsi 204 feux en ville et 128 dans ses dépendances des environs.

Le type d'église. La situation des paroisses urbaines est tout aussi diverse en ce qui concerne l'église où elles sont desservies. La cathédrale est partout restée le siège d'une paroisse – parfois la seule - établie à un autel ou dans une chapelle latérale de la nef, dont le vicaire ou le collège de vicaires – quatre prêtres à Tréguier - est à la désignation du chapitre cathédral¹⁵ ; à

¹³ - J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge*, p. 258.

¹⁴ - François COMTE, Emmanuel GRELOIS, « La formation des paroisses urbaines », p. 66.

¹⁵ - Ainsi à Dol, où le vicaire est également sacriste de la cathédrale Saint-Samson : *Item, in eadem ecclesia Dolensi et extra chorum fundata vicaria curata, Crucifixi vulgariter nuncupata, que spectat ad praesentationem capituli quoties casus vacationis occurrit et ad collationem episcopi* (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 G 281/1, « Livre rouge » du chapitre).

Saint-Brieuc toutefois, l'essor de la population détermina le chapitre à transférer le service paroissial dans l'église Saint-Michel, dotée de fonts baptismaux¹⁶. Dans bien des cas, les établissements monastiques fondés en ville ont voulu avoir leur paroisse domaniale, malgré une emprise topographique parfois limitée. Des paroisses sont ainsi desservies auprès d'abbayes bénédictines, y compris de moniales (la Trinité pour Notre-Dame du Ronceray d'Angers, Saint-Pierre de Rennes pour l'abbaye Saint-Georges), ou dans des prieurés comme à Saint-Hilaire de Tours ou à Locmaria, paroisse péri-urbaine de Quimper dont le prieuré dépendait de Saint-Sulpice de Rennes. À Dol, la paroisse de Notre-Dame-sous-Dol, du nom du prieuré péri-urbain dépendant de Saint-Florent de Saumur, est divisée en deux sections administrées l'une par un curé séculier et l'autre par un moine ; à partir de 1239, la totalité des droits paroissiaux est confiée au recteur séculier, mais le principe théorique de la division est maintenu – et confirmé par Boniface VIII – pour ne disparaître qu'au début de l'Ancien Régime, suite à la diminution des revenus paroissiaux. Là où elles existent, les collégiales séculières sont aussi parfois le siège d'une paroisse comme à Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans ou à Saint-Pierre-le-Puellier et Saint-Venant à Tours. En la matière, le cas le plus frappant reste celui d'Angers¹⁷ : sur les 16 paroisses de la ville, 5 sont desservies dans la nef d'une collégiale (Saint-Jean-Baptiste, Saint-Germain-en-Saint-Laud, Saint-Martin, Saint-Maurille, Saint-Pierre), et une sixième dépend du chapitre Saint-Maimbeuf, mais sa desserte est installée dans une église annexe placée sous le vocable de Saint-Denis.

Le droit de présentation des desservants des paroisses urbaines appartient à des patrons fort divers. L'évêque a conservé son droit de collation, mais il n'exerce plus

¹⁶ - Jean LAMARE, « Histoire de la cité de Saint-Brieuc », Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 1884, p. 1-393, réédité en 1994.

qu'exceptionnellement le droit de présentation¹⁸. Il l'a souvent abandonné au chapitre cathédral (3 des 9 paroisses de Rennes, 8 sur 13 à Nantes)¹⁹, mais en dépit de ses efforts, il n'est pas parvenu à faire échec à la volonté des grands établissements réguliers d'obtenir les droits paroissiaux sur leurs domaines. Dans le sillage de la Réforme grégorienne, la restitution des églises et des dîmes en leur faveur a joué dans le même sens – même si elle a également bien profité aux évêques en Basse-Bretagne, notamment dans le diocèse de Quimper²⁰. Les moines nomment ainsi le curé de 3 paroisses à Rennes, 7 à Tours et 8 au Mans où ce droit est exercé également par des abbayes étrangères au diocèse (Saint-Aubin d'Angers, Mont-Saint-Michel...).

Toutes les paroisses urbaines partagent en revanche un point commun : la surveillance étroite de l'évêque – ou de ses vicaires et auxiliaires – qui pèse sur le clergé paroissial. Ce dernier a eu longtemps bien mauvaise presse, l'historiographie ayant pris soin de généraliser les défauts que présentaient certains de ses représentants : absence de formation, non-résidence, incontinence et mœurs scandaleuses... L'heure de la révision a sonné²¹, et sous réserve d'une étude prosopographique des prêtres des paroisses urbaines entre le XIII^e et le début du XVI^e siècle, il

¹⁷ - Jean-Michel MATZ, « Chapitres et chanoines séculiers d'Angers à la fin du Moyen Âge (milieu XIV^e-début XVI^e siècle) », Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines, t. 3, 1999, p. 33-53.

¹⁸ - À Nantes, l'évêque nomme toutefois les curés de Notre-Dame, Saint-Léonard et Sainte-Croix : Auguste LONGNON, Pouillés de la province de Tours, Paris, Picard, 1903 (Recueil des historiens de la France. Pouillés, III), p. 261-268 pour un compte de 1330, et p. 283-297 pour un autre de la fin du XV^e siècle, date à laquelle l'évêque n'exerce plus ce droit sur la dernière paroisse, passé au chapitre.

¹⁹ - Dans le cas de Nantes, belle série d'actes au sujet du droit de patronage du chapitre cathédral sur les paroisses Sainte-Croix, Saint-Donatien et Saint-Saturnin (Arch. dép. de Loire-Atlantique, G 101 et G 102).

²⁰ - Joseph AVRIL, « Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canoniaux (XI^e-XIII^e s.) », Revue Mabillon, t. 59, 1980, p. 453-517 ; Guy DEVAILLY, « Une enquête en cours : l'application de la Réforme grégorienne en Bretagne », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, t. 75, 1968, p. 293-316.

²¹ - Voir notamment Nicole LEMAÎTRE (dir.), Histoire des curés, Paris, Fayard, 2002.

est possible d'envisager qu'il devait se présenter sous un jour différent²². Il y a en effet abondance d'ecclésiastiques dans les villes des derniers siècles du Moyen Âge : au XV^e siècle, ils représentent 2% de la population de Vannes, 3 à 4% de celle de Nantes²³, probablement 5% à Angers et Tours comme à Poitiers²⁴. Les bénéfiques urbains étaient particulièrement convoités et cela a sans doute permis aux collateurs de se montrer plus exigeants quant au niveau de recrutement, avant même que le Concile de Constance ne demande de réserver les cures urbaines aux gradués d'université, mesure reprise ensuite par la Pragmatique Sanction de Bourges en 1438²⁵. Si l'hypothèse devait se vérifier, elle pourrait contribuer à expliquer l'impression de vigueur du cadre paroissial dans les cités épiscopales de la France de l'Ouest à la fin du Moyen Âge.

Les acteurs du polycentrisme religieux

L'église paroissiale urbaine est donc devenue par excellence le lieu d'accomplissement des devoirs religieux (messe du dimanche et des jours de fête, confession et communion au moins annuelles). Qu'en est-il de la concurrence ? Établir une liste des acteurs du polycentrisme religieux dans une ville suppose de définir le périmètre géographique à l'intérieur duquel les recenser et le type d'établissements à retenir. Pour ce qui est de l'aire géographique, j'ai adopté la règle de la continuité topographique, de sorte que sont exclues les églises distantes de quelques

²² - On trouve malgré tout des défaillances, par exemple au Mans : en 1473, dans la paroisse Saint-Pierre-de-la-Cour, le vicaire et un chapelain causent un grand scandale en se bagarrant en pleine rue avec des habitants, et un prêtre est accusé de viol la même année (Arch. dép. de la Sarthe, G 480).

²³ - Jean-Pierre LEGUAY, Un réseau urbain au Moyen Âge, p. 310-311.

²⁴ - Robert FAVREAU, La ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge. Une capitale régionale, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1978, p. 120-126.

lieues et séparées de la ville par des espaces ruraux comme Marmoutier près de Tours, l'abbaye de Beaulieu au Nord du Mans²⁶, ou le couvent des Carmes de Bondon fondé dans « la grande banlieue »²⁷ - quel sens donner à cette expression ? - de Vannes. Dans l'espace urbain, la situation intra ou extra-muros n'a en revanche aucune signification, d'autant qu'elle peut changer avec le temps : à Rennes, l'enclos des Franciscains est englobé dans l'enceinte édifiée entre 1430 et 1448, et celui des Prêcheurs par la troisième enceinte construite de 1453 à 1476, conduisant ainsi à un « enfermement »²⁸ des couvents, lequel ne change rien à leur influence religieuse. Le choix de cette délimitation n'exclut évidemment pas l'existence d'un rayonnement spirituel des églises urbaines dans le plat pays, surtout pour les ordres mendiants qui l'ont dûment organisé : les Cordeliers de Rennes exploitent ainsi un vaste territoire de quête qui comprend 221 paroisses et ceux de Quimper passent chaque année dans 105 bourgades éloignées parfois de cent kilomètres du couvent²⁹. Quant au type d'établissement, je n'ai retenu que ceux susceptibles de porter atteinte au monopole paroissial car habilités à administrer les sacrements, à recevoir les sépultures et à abriter des fondations pieuses tout en étant les centres d'une pastorale plus ou moins active : abbayes et prieurés, collégiales, couvents mendiants, mais pas les chapelles – en nombre parfois conséquent puisque l'on en dénombre par exemple vingt-cinq à Rennes à la fin du XV^e siècle. L'exclusion des établissements d'assistance se justifie par l'absence de rôle

²⁵ - Pierre DESPORTES, « Réflexions sur la paroisse urbaine », p. 53.

²⁶ - Abbaye de chanoines réguliers fondée en 1124 à plus d'une lieue au Nord de la ville, détruite au début de la guerre de Cent ans, relevée en 1375 avant d'être à nouveau frappée lors de la conquête du Maine par les Anglais dans les années 1420 ; voir Louis FROGER, Inventaire des titres de Beaulieu (1124-1413), Le Mans, Cogner, 1904 (Archives historiques du Maine, 8). On conserve pourtant un intéressant obituaire du XV^e siècle (Bibl. mun. Le Mans, ms. 256), et de nombreux actes de legs et fondations des XIII^e et XIV^e siècles (Arch. dép. de la Sarthe, H 384 à H 392).

²⁷ - Jean-Pierre LEGUAY, Un réseau urbain au Moyen Âge, p. 201.

²⁸ - Hervé MARTIN, Les ordres mendiants en Bretagne (v. 1230-v. 1530), Paris, Klincksieck, 1975, p. 94.

²⁹ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 302.

pastoral³⁰ ; de plus, les sources de la fin du Moyen Âge semblent indiquer un déclin de leur rayonnement³¹.

Une question demeure : faut-il considérer les autres paroisses d'une ville comme des concurrentes potentielles de la paroisse géographique de résidence d'un fidèle ? La concurrence existe sans doute, mais sans laisser de trace dans les sources du vivant des individus. À l'heure de mourir, l'élection de sépulture dans une autre paroisse est attestée, de manière extrêmement limitée (11 cas sur 283 testaments à Angers entre 1460 et 1540)³², et elle est motivée par la volonté de rejoindre un parent, non par le rayonnement religieux d'une paroisse voisine.

Les établissements monastiques

Dès le début du XIII^e siècle, un important réseau d'abbayes et de prieurés quadrille la province de Tours³³. Dans les villes de fondation monastique (Dol, Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon ou Tréguier), la transformation de l'abbaye originelle en cathédrale a considérablement limité la présence des moines puisque deux villes seulement abritent un prieuré : Dol, avec l'Abbaye-sous-Dol déjà évoquée, et Saint-Pol-de-Léon avec les chanoines réguliers de Saint-Magloire, maison fondée au IX^e siècle et relevée vers l'an 1000. Il en va de même à Quimper avec le prieuré de Locmaria, déjà mentionné, et à Vannes avec Saint-Guen, prieuré dépendant de

³⁰ - Voir Frédéric CHAUMOT, Hôtels-Dieu, aumôneries et léproseries. Anjou, Maine, Touraine (v. 1150-v. 1550), mémoire de DEA d'histoire, Université d'Angers, 2002, 2 vol.

³¹ - À l'Hôtel-Dieu Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers par exemple, après 3 fondations de chapellenies au XIII^e siècle et 13 au XIV^e, les sources n'en révèlent qu'une seule au XV^e siècle : Arch. dép. de Maine-et-Loire, 1 H supp., A 1, B 44, 45, 47, 48 et 49.

³² - Sébastien DAVID, La pratique testamentaire des laïcs angevins : bien mourir à la fin du Moyen Âge, mémoire de Maîtrise d'histoire, Université d'Angers, 2001, p. 93.

³³ - Voir la mise au point d'André DUFIEF « L'implantation monastique en Bretagne (1100-1300) », dans : Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur

Saint-Gildas-de-Rhuys. Ailleurs, la présence des moines en ville est beaucoup plus dense. Exception faite de Nantes qui n'a que cinq prieurés³⁴, les autres cités épiscopales comptent non seulement en moyenne une demi-douzaine de prieurés ou de maisons de chanoines réguliers, mais également des abbayes de moines noirs : Saint-Aubin, Saint-Nicolas, Saint-Serge et les moniales du Ronceray à Angers ; Notre-Dame de la Couture et Saint-Vincent au Mans ; Saint-Mélaine, Saint-Sulpice et Saint-Georges – seul établissement de moniales en Bretagne – à Rennes ; ou Saint-Julien à Tours notamment³⁵. Dans notre région comme ailleurs, les derniers siècles du Moyen Âge correspondent à une période d'essoufflement des disciples de saint Benoît. Les abbayes sont à la tête de fortunes considérables, mais si elles reçoivent encore des donations pieuses au XIII^e siècle (21 peuvent être dénombrées dans le cartulaire de Saint-Mélaine de Rennes au cours du siècle)³⁶, elles cessent par la suite d'en bénéficier. L'atonie spirituelle des moines est confirmée par l'arrêt des fondations, de sorte que les établissements monastiques ne semblent plus en mesure de porter entrave aux prérogatives paroissiales.

La présence monastique en ville est cependant marquée par une fondation originale avec l'arrivée de Chartreux à Nantes au milieu du XV^e siècle. Alors que l'idéal cartusien insiste sur la solitude du désert, de nombreuses chartreuses s'installent en milieu urbain à la fin du Moyen Âge³⁷. L'initiative de la venue des disciples de saint Bruno revient au connétable Arthur de

d'André Chédeville, Rennes, PUR, 1998, p. 165-170, et le recueil d'études sur « Prieurés et société au Moyen Âge » Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, t. 113, 2006.

³⁴ - La Madeleine-du-Pont, Notre-Dame-de-Toutes-Joies, Saint-Cyr, Sainte-Croix et Toussaint.

³⁵ - N'est pas tenu compte ici de l'existence d'une maison de Trinitaires (dédiée au Saint-Sauveur) près du Cher, fondée en 1227 très loin au Sud des deux noyaux urbains de Tours, qui n'a pas eu d'influence sur l'évolution topographique de la ville ou sur sa vie religieuse (Arch. dép. d'Indre-et-Loire, H 739 et 740).

³⁶ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 69 ; voir Jacques LEVRON, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Mélaine de Rennes en Basse-Bretagne », Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, t. 10, 1929, p. 67-102.

³⁷ - Francis RAPP, « Les Chartreuses et les villes : le cas de Bâle », dans : Les moines dans la ville (Actes du colloque de Lille, 1995), publiés dans Histoire médiévale et archéologie, t. 7, 1996, p. 97-103, qui dénombre en terres d'Empire 10 Chartreuses urbaines sur la trentaine fondée au cours du XIV^e siècle.

Richemont dont le vœu fut exaucé par son neveu François I^{er} en 1445 et approuvé par le pape Eugène IV l'année suivante³⁸. Le prince offrit aux Chartreux l'ancienne Chapelle-au-Duc fondée par Arthur III en 1325 et transformée en collégiale par Charles de Blois en 1350 sous la dédicace des saints enfants martyrs Donatien et Rogatien. Grâce à l'appui de la famille ducale et de certains fidèles, le monastère connut très vite une grande prospérité : dès 1459, année de la consécration de l'église, quatre chapellenies y étaient déjà desservies.

Les collégiales urbaines

Dans l'ordre chronologique de leur entrée en scène, les seconds acteurs du polycentrisme religieux sont les collégiales urbaines, attestées dans cinq des douze cités épiscopales. Elles ont des origines diverses. Les unes découlent de basiliques funéraires édifiées autour des sépultures de saints locaux, en général des évêques : Saint-Martin de Tours évidemment, Notre-Dame-du-Pré (avec le tombeau de saint Julien) au Mans, Saint-Maimbeuf ou Saint-Maurille d'Angers. Desservies d'abord par des moines, ces églises ont été sécularisées au cours des XI^e et XII^e siècles, en même temps que le prieuré Saint-Pierre-le-Puellier devenu collégiale à Tours³⁹. À Angers, Saint-Laud et Saint-Martin sont des fondations comtales du XI^e siècle, tout comme Saint-Pierre-de-la-Cour au Mans⁴⁰.

Les dernières collégiales, plus tardives, sont de fondation épiscopale. À Saint-Brieuc, en 1247, l'évêque installe des chanoines dans l'ancienne chapelle Notre-Dame-de-la-Porte, sous la dédicace de Saint-Guillaume, en mémoire de son saint prédécesseur Guillaume Pinchon († 1234)

³⁸ - Jean-Pierre LEGUAY, Un réseau urbain au Moyen Âge, p. 201 ; Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 250 à 269.

³⁹ - Hélène NOIZET, La fabrique de la ville, p. 173-177.

que le pape Innocent IV venait juste de canoniser⁴¹. À Nantes, en 1325, l'énergique évêque Daniel Vigier fonde la collégiale Notre-Dame à proximité de la cathédrale, à laquelle fut unie la cure du même titre en 1359⁴². Au total, Le Mans, Nantes et Tours comptent deux ou trois collégiales et Angers six, toutes ou presque étant le siège d'une paroisse, mais il manque aujourd'hui une étude systématique de ces chapitres urbains et de leur rayonnement religieux.

Les couvents mendiants

La grande affaire des derniers siècles du Moyen Âge est naturellement l'entrée en scène des religieux mendiants qui a, en revanche, alimenté de nombreuses études, les unes monographiques⁴³, les autres synthétiques à l'échelle d'une ville ou d'une province⁴⁴. Région sous-urbanisée et indemne de toute hérésie, la Bretagne a représenté pour ces religieux un espace de moindre attraction où ils n'ont trouvé qu'une insertion tardive et ponctuelle au XIII^e siècle

⁴⁰ - Louis-Jean DENIS, Samuel MENJOT d'ELBENNE, Le chapitre royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans, Le Mans, Société des archives historiques du Maine, 1910.

⁴¹ - Claude NIÈRES (dir.), Histoire de Saint-Brieuc et du pays briochin, Toulouse, Privat, 1991, p. 39.

⁴² - De LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, « Église royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes. Monographie », Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Nantes et de Loire-Inférieure, plusieurs livraisons, 1862-1865, p. 41-42 et 45.

⁴³ - À titre d'exemples, Ferdinand BRAULT, « le couvent des Cordeliers de Nantes », Bulletin de la Société archéologique de Loire-Atlantique, 1925, p. 165-192 ; Jean-Donatien LÉVESQUE, L'ancien couvent des Frères prêcheurs d'Angers, Paris, Cerf, 1961 ; Abbé PEYRON, « Les Carmes de Saint-Pol-de-Léon », Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. 44, 1917, p. 211 et ss. ; Jean TREVEDY, « La fondation du couvent de Saint-François de Quimper au XIII^e siècle », Ibid., t. 17, 1890, p. 139 et ss. ; Vaiana VINCENT, « Les couvents des ordres mendiants dans la ville de Nantes : l'exemple du couvent des Jacobins », dans : « Nantes religieuse » de l'Antiquité chrétienne à nos jours (Actes du colloque de Nantes, 2006), Nantes, 2008, p. 83-98 (numéro spécial du Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique).

⁴⁴ - Hervé MARTIN, Les ordres mendiants en Bretagne ; Claire MABIRE LA CAILLE, « Évolution des enclos conventuels mendiants à Tours (XIII^e-XVIII^e siècle) », Recherches sur Tours. Laboratoire d'archéologie urbaine, volume 1, 1981, p. 13-72 ; Jean MAUZAIZE, « Franciscains et ordres mendiants du XIII^e au XV^e siècle », dans : Guy-Marie OURY (dir.), Histoire religieuse de la Touraine, Chambray-lès-Tours, CLD, 1975, p. 109-120 ; Jean-Michel MATZ, « Les ordres mendiants à Angers à la fin du

avec seulement 15 couvents fondés, dont 5 dans une cité épiscopale. Plus à l'Est, Angers (3 couvents), Le Mans et Tours (2 chacune) ont été plus attractives, mais partout, la chronologie exacte de l'arrivée des frères mendiants est difficile à établir car la rareté des sources et la tendance des érudits locaux à situer le plus tôt possible la fondation de tel couvent invitent à instruire à chaque fois un véritable procès en datation. En 1300, ce sont donc 12 couvents seulement qui existent dans les cités épiscopales de la province de Tours. Ils sont 25 deux siècles plus tard, très inégalement répartis puisque le clivage initial entre les parties orientale et occidentale de la province demeure (tableau 1).

Tableau 1 : Les couvents mendiants dans les cités épiscopales de la province de Tours (XIII^e-XV^e s.)

Ville	Couvent(s)
Angers	Dominicains (v. 1220) Franciscains (v. 1231) Carmes (v. 1283/1290) Augustins (1307) Franciscains observants (1456)
Dol	Carmes (1403)
Le Mans	Dominicains (v. 1216/1230) Franciscains (1231)
Nantes	Franciscains (avant 1245) Dominicains (v. 1240/1247) Carmes (1318) Clarisses (1455/7) Minimes (v. 1485/1487)
Quimper	Franciscains (1232/3)
Rennes	Franciscains (avant 1238) Dominicains (1368) Carmes (1448)
Saint-Brieuc	Franciscains observants (1451/1503)
Saint-Malo	-
Saint-Pol-de-Léon	Carmes (1353)
Tours	Franciscains (1224)

Moyen Âge. État de la question », dans : Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin, Rennes, PUR, 2003, p. 159-166.

	Dominicains (1242/3) Carmes (v. 1303/1324) Augustins (v. 1322/1350) Clarisses (1489)
Tréguier	-
Vannes	Franciscains (v. 1260)

Il est vrai que le niveau très disparate de la population de ces villes n'offre pas le même potentiel pour l'accueil de nouvelles communautés dont la vocation initiale était de vivre des aumônes. Saint-Malo et Tréguier doivent être rangées dans la catégorie des villes sans couvent car les maisons de Franciscains observants établies tardivement à plusieurs lieues de la cité ne peuvent être considérées comme des églises urbaines. Quimper, Saint-Brieuc et Vannes n'ont qu'un couvent de Franciscains, Dol et Saint-Pol-de-Léon qu'un couvent de Carmes. Le cas n'est pas unique car dans la Normandie voisine, d'autres villes épiscopales ne sont pas mieux quadrillées par les religieux mendiants⁴⁵. Le Mans est une ville à 2 couvents dès le milieu du XIII^e siècle, sans que la situation ne change par la suite, et Rennes une ville à 3 couvents. Au XV^e siècle, Angers, Nantes et Tours accèdent au rang de villes à 5 couvents avec l'installation de Franciscains observants, de Clarisses ou de Minimes⁴⁶. Les différents ordres sont très inégalement représentés : celui de saint François compte 11 maisons (dont 2 d'observants et 2 de Clarisses) auxquelles on peut adjoindre les Minimes de Nantes ; les Carmes en ont 6, les fils de saint Dominique 5 et les Ermites de saint Augustin seulement 2, à Angers et Tours qui sont les seules cités à avoir un établissement de chacun des quatre ordres mendiants principaux.

⁴⁵ - Coutances, Lisieux ou Sées n'ont qu'un couvent, Bayeux deux, chiffres donnés par François NEVEUX, Bayeux et Lisieux. Villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Âge, Caen, Lys, 1996.

⁴⁶ - Fondation du duc de Bretagne François II dans une chapelle de Richebourg, faubourg à l'Est de Nantes, édifiée par ses soins (Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 319).

L'installation des mendiants dans les villes a suscité des réactions contrastées selon les époques, comme cela a été observé en bien des régions. Jusque tard dans le XIII^e siècle, non seulement les frères ne rencontrent pas d'opposition immédiate, mais ils sont fréquemment appelés ou soutenus par les évêques comme auxiliaires de l'encadrement des fidèles : c'est le cas pour les Franciscains de Nantes, Quimper ou Tours, ou pour les Dominicains d'Angers ; au Mans, c'est le doyen du chapitre cathédral – Geoffroy de Laval, ensuite évêque (1231-1234), inhumé chez les Franciscains - qui s'adresse à François d'Assise pour obtenir l'envoi de frères dans la cité, effectif seulement après la mort du saint, et plusieurs chanoines de la cathédrale prennent l'habit de saint Dominique après la fondation du couvent des Prêcheurs⁴⁷. Autre preuve de cette collaboration, le *studium* des Cordeliers de Rennes est encore ouvert aux séculiers vers 1280⁴⁸. Il est toutefois possible de relever déjà des notes discordantes : en 1269 à Rennes, les moines de Saint-Mélaine rechignent à vendre un jardin aux Franciscains par crainte d'un dommage pour leurs revenus seigneuriaux⁴⁹, et à Angers, dès les années 1260, la législation synodale de Nicolas Gellent dénonce l'activité des quêteurs mendiants⁵⁰. La bonne entente n'a eu qu'un temps et la situation change radicalement aux XIV^e et XV^e siècles. Une dizaine de fondations de couvent ou d'extension d'un enclos existant donne lieu à une hostilité franche et ouverte de la part du chapitre cathédral, du clergé paroissial, voire des religieux des autres ordres déjà en place. Le cas le mieux documenté est la résistance orchestrée par les Franciscains et les Dominicains de Nantes, appuyés par l'évêque Daniel Vigier et le clergé des paroisses, contre les

⁴⁷ - Daniel PICHOT, « Histoire du diocèse du Mans », p. 89 ; parmi ces chanoines se trouve notamment le futur théologien dominicain Guillaume de Rennes, alors écolâtre du chapitre (Bibl. mun. Le Mans, ms. 244, f. 195, martyrologe).

⁴⁸ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, *Fastes et malheurs*, p. 66

⁴⁹ - Hervé MARTIN, *Les ordres mendiants en Bretagne*, p. 138.

⁵⁰ - *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle. T. 3 : Les statuts synodaux angevins de la seconde moitié du XIII^e siècle*, éd. J. Avril, Paris, CTHS, 1988, statuts de 1265 (canon 5, p. 90-91), Pentecôte 1270 (canon 2, p. 102-103), Saint-Luc 1270 (canon 2, p. 106-107), Saint-Luc 1277 (canon 4, p. 134-136).

Carmes arrivés en 1318, au prétexte que « la ville n'était pas suffisante à nourrir tant de mendiants », et le conflit dura jusqu'en 1347⁵¹.

Au total, la densité de l'équipement religieux des cités épiscopales est très inégale et reflète assez fidèlement certaines de leurs caractéristiques : leur niveau démographique, leur activité économique ou intellectuelle – la présence d'écoles à Angers dès le XIII^e siècle, érigées en université au siècle suivant, n'est pas étrangère à l'implantation précoce des mendiants –, leur statut de capitale d'une principauté pour Angers et Nantes – beaucoup moins pour Le Mans. Comment les paroisses urbaines ont-elles résisté à la multiplication de toutes ces structures concurrentes ?

Résistance des structures et vigueur de la vie paroissiale

C'est un sombre tableau de la paroisse à la fin du Moyen Âge qui a longtemps été dressé par les historiens : structure sclérosée, « de plus en plus inadéquate et dépassée⁵² », cadre par trop formaliste et contraignant pour que la piété puisse s'y épanouir, la paroisse aurait donc été condamnée à voir ses prérogatives battues en brèche par toutes sortes d'églises concurrentes, à commencer par celles des religieux mendiants. À trop lire « la vie paroissiale au miroir déformant des statuts synodaux⁵³ », on a pourtant couru le risque de noircir bien des réalités que des études

⁵¹ - Hervé MARTIN, Les ordres mendiants en Bretagne, p. 139-140.

⁵² - Pierre DESPORTES, « Réflexions sur la paroisse urbaine », p. 52.

⁵³ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 146 ; sur les excès auxquels peut mener une recherche basée exclusivement sur ce type de sources, voir Paul ADAM, La vie paroissiale en France au XIV^e siècle, Paris, Sirey, 1964 ; cette idée est encore véhiculée par des travaux récents : Jean DUMOULIN, « la paroisse urbaine à la fin du Moyen Âge : le cas des quatre villes de l'ancien diocèse de Tournai : Bruges, Gand, Lille et Tournai », dans : La paroisse en questions (Actes du colloque de Saint-Ghislain, 1995), Ath/Mons/Saint-Ghislain, 1997, p. 95-108.

récentes sont venues nuancer ou rétablir⁵⁴. « Dans la crise que connaissent à la fin du Moyen Âge la société et l'Église, la paroisse apparaît comme l'institution la plus stable où s'organise le quotidien de la vie et de la piété⁵⁵ », car elle est à la fois le cadre de la vie religieuse et de la vie civile.

La législation synodale

Dans la province de Tours, les évêques ont très régulièrement légiféré pour défendre et renforcer l'institution paroissiale contre toute atteinte. Soucieux de surveiller les paroisses et de contrôler le clergé et les fidèles, ils sont très nombreux à avoir promulgué des statuts synodaux. Depuis les évêques d'Angers du siècle de Latran IV, particulièrement prolifiques, jusqu'à Christophe de Penmarc'h à Saint-Brieuc (1477-1505) en passant par Geoffroy Le Marhec à Quimper (1357-1383), tous tiennent le même discours : énonciation précise des tâches du clergé paroissial, obligation de résidence du curé titulaire ou de son vicaire qui doit être dûment agréé par l'ordinaire, célébration rigoureuse de l'office divin, administration des sacrements, éducation du peuple, réglementation du monopole paroissial pour les sépultures..., le tout visant à créer un attachement quasiment charnel des fidèles à leur paroisse et un lien intime à leur pasteur⁵⁶. À l'instar des statuts promulgués en 1247 par Geoffroy de Loudun au Mans, repris à peu de choses

⁵⁴ - Par exemple Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Véronique PASCHE (dir.), La parrocchia nel Medio Evo. Economia, scambi, solidarietà, Rome, Herder, 1995 (Italia sacra, 53).

⁵⁵ - Paul OURLIAC, « L'institution paroissiale dans le droit canonique du XV^e siècle », dans : Id., Études d'histoire du droit médiéval, Paris, Picard, 1979, p. 589-606 (cit. p. 606).

⁵⁶ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 146-152 ; voir également Amaury CHAUOU, « Les évêques réformateurs en Bretagne au bas Moyen Âge », dans : Religion et société urbaine, p. 69-80, et Bruno RESTIF, « La réglementation synodale et conciliaire dans le diocèse de Rennes du milieu du XV^e à la fin du XVI^e siècle », Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, t. 113, 2009, p. 71-92.

près par son lointain successeur le cardinal Philippe de Luxembourg en 1489⁵⁷, les prélats édictent une véritable charte de l'action pastorale dont la paroisse reste le pivot tout au long de la période. Ces évêques ont aussi été les premiers de France à demander aux curés de tenir un registre des baptêmes, mariages et sépultures dans leurs paroisses ; formulée pour la première fois par Geoffroy Le Marhec à la fin du XIV^e siècle, l'obligation est reprise par ses confrères de Nantes (1406), Saint-Brieuc (1421) et bientôt Dol et Rennes, et l'on peut relever que les registres conservés pour la Haute-Bretagne au milieu du XV^e siècle sont les plus anciens de France.

La paroisse n'en est pas moins confrontée à une concurrence où les mendiants tiennent le premier rôle. Certains prélats en viennent donc à édicter « une véritable législation anti-mendiants »⁵⁸ pour contenir l'action – ou l'activisme ? – des frères. À Nantes, Simon de Langres (1366-1382, transféré à Vannes), pourtant dominicain de son état, et Jean de Monstrelais (1382-1391) se montrent d'une très grande fermeté : les offices des religieux ne pourront se dérouler qu'après la messe paroissiale ; quêtes et prédications des frères ne pourront avoir lieu qu'avec l'approbation de l'ordinaire, et seulement quelques dimanches et fêtes de l'année ; interdiction est faite de confesser et d'administrer les sacrements sans autorisation. Cette législation tatillonne représente un signe incontestable du rayonnement des religieux qui explique la réitération des mêmes interdits. En 1410, l'évêque de Nantes Henri Le Barbu vitupère « les quêteurs qui énoncent dans leurs sermons beaucoup d'absurdités et d'erreurs par lesquelles ils trompent les gens simples et crédules et les font tomber dans l'erreur⁵⁹ », et en 1431, le concile provincial tenu à Nantes dénonce à nouveau les abus des prédicateurs et la dramatisation outrancière des

⁵⁷ - Ambroise LEDRU, « Geoffroy de Loudun, évêque du Mans (1234-1255), prélat consécuteur », La Province du Maine, t. 34, 1954, p. 49-62, et Histoire religieuse du Maine, Chambray-lès-Tours, CLD, 1978, p. 106-107.

⁵⁸ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 146.

⁵⁹ - Ibid., p. 303.

prédications⁶⁰. Ces mesures défensives et restrictives sont reprises au cours du XV^e siècle et au début du suivant, notamment à Angers par Jean de Beauvau (1447-1467) ou François de Rohan (1499-1532) dont les vicaires généraux étaient pourtant issus des ordres mendiants⁶¹. Toutes ces dispositions auraient été inutiles si la concurrence n'avait pas existé. Elle fut d'une certaine manière encouragée par la papauté qui n'a eu de cesse de combler les ordres mendiants de privilèges. Dans les couvents, les frères les ont soigneusement compilés dans des cartulaires dont certains sont parvenus jusqu'à nous⁶².

Les sources ne permettent pas toujours de prendre exactement la mesure des atteintes portées à la paroisse. Le problème doit être néanmoins envisagé sur deux terrains différents : les atteintes au droit paroissial fixé canoniquement, et la concurrence en ce qui concerne les manifestations de la piété.

Les atteintes au droit paroissial

Le dossier du droit paroissial s'articule principalement autour de trois sujets : l'assistance à la messe paroissiale, l'administration des sacrements et les prérogatives de la paroisse en matière de sépulture.

⁶⁰ - Les conciles de la province de Tours (XIII^e-XV^e), éd. J. Avril, Paris, CNRS, 1987, p. 429, canon 18 : « Qu'ils prêchent avec réserve et humilité, en se gardant de clameurs terribles, d'impétueuses élévations de mains, d'attitudes excessives et de gestes outranciers », mesure reprise au concile provincial d'Angers de 1448 (p. 448).

⁶¹ - Statuts du diocèse d'Angers depuis environ 1240, recueillis par H. Arnault, évêque d'Angers, Angers, 1680, p. 185-186 (année 1504), p. 188-189 (1505), p. 234-235 (1520), p. 260-261 (1525).

⁶² - Bibl. mun. Angers, ms. 871 (783), pour les Franciscains d'Angers, dont la rédaction est postérieure à la bulle *Mare magnum* de Sixte IV (1474) ; Arch. dép. du Finistère, 16 H 4 (Carmes de Saint-Pol-de-Léon) et 18 H 5 (Franciscains de Quimper) ; Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 18 H 12 pour les Dominicains de Rennes (daté de 1502).

La présence à la messe paroissiale les dimanches et jours de fête – au nombre de 45 à Nantes en 1480, de 51 à Angers en 1493, de 55 à Rennes en 1464 ou de 65 à Dol en 1441⁶³ - demeure l'acte essentiel de la vie chrétienne, mais aucune source ne permet d'apprécier quantitativement le respect de cette pratique. Les travaux d'agrandissement des églises paroissiales urbaines resteraient toutefois incompréhensibles si elles demeuraient désertes les jours d'obligation. En 1434, le duc de Bretagne Jean V écrit : « Comme la paroisse de Saint Germain en nostre ville de Rennes soit l'une des plus grandes et nobles d'icelle, en laquelle il y a plus grant nombre de peuple pour le présent, et que celle eglise soit de si pou de lese et de longueur en edifice que à peine se y povent accueillir ès festes sollennes la moitié des paroissiens⁶⁴ », décision est donc prise de l'agrandir en conséquence. Inversement, les documents sont à peine plus nombreux à évoquer la venue en masse des fidèles dans les églises conventuelles pour y entendre la messe des frères, et ils ne précisent jamais si c'est à la place ou en sus de la messe paroissiale. On sait seulement que trois ans après leur installation à Rennes en 1448, le curé de Saint-Germain se plaint que les Carmes célèbrent « la messe et les autres offices divins⁶⁵ », et qu'au début du XVI^e siècle, après l'installation des Franciscains observants dans leur enclos définitif à Saint-Brieuc, « la plupart du peuple de ladite cité et des lieux et pays circonvoysins y frequentent souvent et y vont cothidiennement oyr le divin service en grant reverance et devocion⁶⁶. »

Des actes épars viennent évoquer la rivalité pour l'administration des sacrements. Pour prendre le cas d'Angers, en 1456 se déroule une enquête judiciaire suite à des incidents entre les

⁶³ - Chiffres issus de Jean-Michel MATZ, Les miracles de l'évêque Jean Michel et le culte des saints dans le diocèse d'Angers (v. 1370-v. 1560), Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris X-Nanterre, 1993, t. 1, p. 110-111.

⁶⁴ - Cité par Jean-Pierre LEGUAY, Un réseau urbain au Moyen Âge, p. 192.

⁶⁵ - Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 9 H 67, acte daté de 1451.

⁶⁶ - Cité par Hervé MARTIN, Les ordres mendiants en Bretagne, p. 334.

chanoines de la cathédrale et les mendiants de la ville au sujet de la confession⁶⁷, et en 1512 le même chapitre « porte plainte au prieur des Jacobins de ce qu'il avait administré les derniers sacrements à un bénédictin malade dans la maison de Mr. de Châteaubriand [le doyen du chapitre] et l'avait enterré dans son église au préjudice du curé de Saint-Évrould⁶⁸ », paroisse située dans la Cité et sous la juridiction des chanoines. La collecte reste limitée.

Comme a pu l'écrire Hervé Martin, « nous connaissons mieux l'attraction exercée par les églises mendiantes sur les morts que sur les vivants⁶⁹ », grâce à une documentation beaucoup plus fournie et variée. Les actes relatifs aux conflits de sépulture attestent que ces querelles macabres étaient monnaie courante aux XIV^e et XV^e siècles. Ils concernent les Franciscains de Quimper et de Vannes ou les Prêcheurs de Nantes, et tous les couvents d'Angers ont maille à partir avec les curés des paroisses de la ville⁷⁰. Pour y remédier, séculiers et mendiants peuvent passer des conventions comme à Vannes, dès 1309⁷¹ : après de longues disputes autour des droits et des offrandes perçus à l'occasion des enterrements, il est convenu que les paroissiens de Saint-Pierre qui ont élu sépulture chez les Franciscains seront d'abord portés dans l'église paroissiale – la cathédrale – pour la célébration d'une messe avant d'être conduits au couvent où les offrandes et le luminaire seront partagés par moitié, soit bien au-delà de la quarte funéraire prévue canoniquement en dédommagement de la paroisse. De nouvelles difficultés au sujet de

⁶⁷ - Bibl. nat. de France, Fonds Housseau IX, f. 166 v, pièce n° 3960.

⁶⁸ - Bibl. mun. Angers, ms. 727 (656), f. 61 v-62.

⁶⁹ - Hervé MARTIN, Les ordres mendiants en Bretagne, p. 335.

⁷⁰ - Outre l'affaire citée note 68 pour les Prêcheurs, Arch. dép. de Maine-et-Loire, 78 H 13 (Augustins en 1358), 86 H 5 (Carmes en 1408, et en 1501 pour une inhumation « faite clandestinement sans sonner la cloche comme l'on a de coutume »), et Bibl. mun. Angers, ms. 732 (658), t. 2, p. 145 (pour les Franciscains en 1430).

⁷¹ - Arch. dép. du Morbihan, 29 H 2 ; voir Hervé MARTIN, Les ordres mendiants en Bretagne, p. 144-145.

l'inhumation des enfants mènent à un second accord en 1383, mais après le temps des compromis, le XV^e siècle fut celui des affrontements⁷².

Quel est le niveau atteint par cette captation des sépultures et des legs au détriment de la paroisse ? Des testaments et actes de fondation attendent une exploitation systématique⁷³, de même qu'un certain nombre d'obituares et de nécrologes⁷⁴. Certaines données sont toutefois d'ores et déjà disponibles. Hervé Martin a calculé qu'entre 1475 et 1498, un peu plus de 20% des paroissiens de Saint-Pierre de Vannes avaient élu sépulture chez les Franciscains⁷⁵. L'étude des testaments des Angevins de 1460 à 1540 donne un résultat très proche⁷⁶ : sur 283 testateurs ou testatrices (majoritaires), 51 choisissent de reposer dans un des enclos mendiants de la ville, soit moins de 19% ; 35 le font en faveur des Franciscains, mais ce chiffre est faussé par le fait qu'un tiers du corpus se compose des dernières volontés de fidèles de la paroisse Saint-Maurille dans laquelle est situé le couvent. L'analyse des obituares et des nécrologes des mendiants – qui sont antérieurs aux testaments - montre une proportion écrasante de nobles, particulièrement perméables à la pastorale des religieux : chez les Franciscains de Quimper, Vannes et Rennes, ils représentent plus de 90% (195 sur 212) des détenteurs d'enfeu et des bienfaiteurs, et la proportion

⁷² - Ibid., p. 336.

⁷³ - Par exemple : Arch. dép. du Finistère, 16 H 30 (Carmes de Saint-Pol-de-Léon) ; Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 17 H 13 (Franciscains de Rennes), 18 H 7, 9, 11, 21, 22 et 24 (Dominicains de Rennes), 9 H 66, 67 et 68 (Carmes de Rennes) ; Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 223 à 225 et 232 (Carmes de Nantes, pour lesquels on conserve aussi un registre des fondations : Bibl. mun. Nantes, ms. 366).

⁷⁴ - L'obituaire des Cordeliers d'Angers (1216-1710), éd. L. Guillou, Paris-Laval, Lelièvre, 1902 (d'après Arch. dép. de Maine-et-Loire, 87 H 1) ; Jean TREVEDY, « Ce qui reste des anciens nécrologes du couvent de Saint-François de Quimper », Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. 15, 1888, p. 87-124 ; Alain BOURDEAUT, Henri BOURDE de LA ROGERIE, « Nécrologe des Cordeliers de Rennes », Mémoires de la Société archéologique du département de l'Ille-et-Vilaine, t. 54, 1927, p. 113-141 ; Colonel FONSSAGRIVES, « Le nécrologe des Cordeliers de Vannes », Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1927, p. 6-27.

⁷⁵ - Hervé MARTIN, Les ordres mendiants en Bretagne, p. 337.

⁷⁶ - Sébastien DAVID, La pratique testamentaire des laïcs angevins, p. 94, avec aussi 5 élections chez les Prêcheurs et les Augustins, 3 chez les Carmes et les Franciscains observants.

est la même chez leurs frères d'Angers⁷⁷. Comme la noblesse est essentiellement rurale dans la France de l'Ouest, il faut donc convenir que le préjudice porté aux paroisses urbaines est limité. Les bourgeois ne sont bien représentés que parmi les fondateurs de messes et de services.

Les atteintes au droit paroissial ne sont pas niables, mais pour ce qui est de l'élection de sépulture, elles sont très loin d'atteindre les niveaux relevés dans les villes méridionales, à Avignon, Arles ou Aix⁷⁸. Si l'inhumation hors de sa paroisse attire près de la moitié des Avignonnais ou des Arlésiens au XV^e siècle, elle ne concerne qu'un Angevin ou un Vannetais sur cinq, de sorte que ce sont les églises et les cimetières paroissiaux qui se remplissent beaucoup plus que ceux des concurrents. Une question insoluble demeure pourtant. Les sources qui permettent ces comptages sont tardives et datent de la période où, en attente d'une réforme - les nouveaux religieux de l'Observance, peu nombreux en milieu urbain, ont tardé à trouver un réel écho hors de la noblesse -, les ordres mendiants n'avaient plus tout le prestige qui les avait auréolés auparavant⁷⁹. Quelle fut l'ampleur de leurs conquêtes en milieu urbain aux XIII^e et XIV^e siècles ? Nul ne pourra le dire pour la France de l'Ouest.

Vitalité de la vie paroissiale

⁷⁷ - Hervé MARTIN, « Ordres mendiants et classes sociales en Bretagne (XIV^e-XV^e s.) », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, t. 82, 1975, p. 19-46 ; Jean-Michel MATZ, « La noblesse angevine et l'Église au temps de la seconde maison d'Anjou (v. 1356-v. 1480) », dans : Noël COULET, Jean-Michel MATZ (dir.), La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge (Actes du colloque d'Angers-Saumur, 1998), Rome, EFR, 2000, p. 619-637.

⁷⁸ - Jacques CHIFFOLEAU, La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (v. 1320-v. 1480), Rome, EFR, 1980, et « Notes sur le polycentrisme religieux » ; parmi d'autres, Noël COULET, « Les Mendiants à Aix-en-Provence, XIII^e-XV^e s. », dans : Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e s.), Toulouse, Privat, 2009 (Cahiers de Fanjeaux, 44), p. 391-416 ; Louis STOUFF, « Les Provençaux et la mort dans les testaments (XIII^e-XV^e s.) », dans : La mort et l'au-delà en France méridionale (XII^e-XV^e s.), Toulouse, Privat, 1998 (Cahiers de Fanjeaux, 33), p. 199-222, et « Mourir à Arles aux derniers siècles du Moyen Âge », dans : Id., L'Église et la vie religieuse à Arles, p. 169-180.

L'étude du polycentrisme religieux dans les cités épiscopales de la province de Tours semble révéler une paroisse urbaine bien vivante et une vie paroissiale qui se déploie bien au-delà des obligations contraignantes du droit. Les preuves de cette vitalité du cadre paroissial ne manquent, sur le terrain de la vie religieuse comme de la vie civile.

L'essor du mouvement confraternel dans les derniers siècles du Moyen Âge est un fait bien connu. Avec une véritable explosion du nombre des confréries au XV^e siècle, elles ont profondément marqué le tissu social et religieux en milieu urbain. L'historiographie, particulièrement pour les régions méridionales, a eu tendance à privilégier les associations confraternelles établies dans les couvents mendiants, mais dans nos régions, les confréries forment un réseau dense au niveau des paroisses où certaines sont attestées de longue date⁸⁰. Au début du XVI^e siècle, à Rennes, sur les 29 confréries identifiées, 14 ont leur siège dans une église paroissiale (dont 6 à Saint-Germain et 5 à Toussaint) et 14 autres chez les mendiants ; à la même période, 14 des 28 confréries nantaises ont aussi un siège paroissial, contre 5 seulement chez les mendiants⁸¹. À Angers, 28 confréries sont également connues en 1530 : 4 sont établies dans la cathédrale, 6 dans les collégiales (dont l'église, rappelons-le, est siège d'une paroisse), 9 dans différentes églises paroissiales, 8 chez les mendiants et une dernière dans une aumônerie ; dans

⁷⁹ - Jean-Pierre DEREGNAUCOURT, « L'élection de sépulture dans les testaments douaisiens (1295-1500) », Revue du Nord, t. 65, 1983, p. 343-352, note que dans son corpus d'environ 2000 testaments, la demande de sépulture chez les mendiants décline de 39,5% au XIV^e siècle à 20% entre 1450 et 1500.

⁸⁰ - Parmi les plus anciennes : confrérie Saint-Nicolas d'Angers (1075) ; Notre-Dame dans la paroisse de Gourdaines au Mans (1239 : Arch. dép. de la Sarthe, G 842) ; Frères-Blancs à Saint-Malo (1240) ; Saint-Sacrement créée à Vannes par l'évêque Jean de Parisy (1323 : Jean-Pierre LEGUAY (dir.), Histoire de Vannes et de sa région, Toulouse, Privat, 1988, p. 54) ; les dix confréries de Rennes associées pour fonder l'hôpital Sainte-Anne en 1340 (Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 151) ; Toussaint à Sainte-Croix de Nantes (1364 : Léon MAÎTRE, « Les confréries bretonnes, leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs du Moyen Âge », Bulletin de la Société archéologique et historique de Loire-Inférieure, t. 15, 1876, p. 17-66, ici p. 47-50 avec édition des statuts), et confrérie de la Passion fondée dans la même église en 1371 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, G 479).

⁸¹ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 367-368.

ces couvents, hormis une confrérie chez les Prêcheurs attestée en 1431, aucune n'est connue avant la fin du XV^e siècle⁸². À Tours, en 1485, c'est même le curé de Saint-Pierre-de-Boile qui crée une confrérie sous le vocable de la Transfiguration, de la Visitation et de la Conception⁸³. Cette forte imbrication entre mouvement confraternel et paroisse ne fait pas toujours de la confrérie une structure rivale ou concurrente, mais souvent complémentaire. Elle plaide en faveur de l'intégration de la confrérie à l'institution paroissiale⁸⁴, même si le recrutement de la première n'est pas confiné dans le ressort de la seconde.

L'empressement des fidèles auprès des saints et des reliques n'ignore pas - loin s'en faut - les églises paroissiales dans lesquelles il attire là aussi paroissiens et forains venus de la ville ou de plus loin. Peu importe la provenance, l'essentiel est que le mouvement contribue à faire de l'église paroissiale urbaine un pôle de dévotion et pas seulement un centre de contraintes. Le fait est particulièrement connu avec le Tro-Breiz ou Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne au cours duquel les fidèles visitaient successivement les tombeaux des fondateurs des sept évêchés bretons de Dol (saint Samson), Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier (saint Tugdual), Saint-Pol-de-Léon, Quimper (saint Corentin) et Vannes (saint Patern) – à chaque fois dans la cathédrale, sauf à Vannes. En se fondant sur le produit des offrandes faites à l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes dans les années 1380-1400, on a pu avancer le nombre de 30 ou 35.000 pèlerins qui visitaient le sanctuaire chaque année⁸⁵. Indulgences et pardons drainent aussi nombre de fidèles

⁸² - Jean-Michel MATZ, « Les confréries dans le diocèse d'Angers (v. 1350-v. 1560) », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, t. 98, 1991, p. 347-372, et Les miracles de l'évêque Jean Michel, t. 2, p. 389-409. De la même manière, 59 des 283 testaments angevins mentionnent des confréries, avec 46 occurrences pour des associations établies dans des églises séculières et 13 pour celles des mendiants.

⁸³ - Bernard CHEVALIER, Tours, ville royale, p. 320.

⁸⁴ - Catherine VINCENT, Les confréries dans le royaume de France (XIII^e-XV^e), Paris, Albin Michel, 1994.

⁸⁵ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 93-94.

auprès de saint Yves dans la cathédrale-paroisse de Tréguier⁸⁶, ou de saint Vincent Ferrier dans celle de Quimper, de saint Gatien à Tours⁸⁷ ou des portions de la Vraie Croix offertes par le roi René à l'église paroissiale Sainte-Croix d'Angers⁸⁸, mais il faudrait là aussi un inventaire des sources et une enquête systématique pour déterminer à quel niveau se situent les paroisses dans cette activité de capitalisation de « coupons pour l'au-delà » par les fidèles.

La vitalité de la paroisse se mesure encore avec la pratique des fondations perpétuelles⁸⁹, qu'il s'agisse d'un obit (simple messe anniversaire) par des fidèles plutôt modestes ou d'une chapellenie (service hebdomadaire, voire quotidien) lorsque l'on est plus riche. Dans l'attente d'une étude exhaustive des gisements documentaires générés par ces fondations dans les paroisses⁹⁰, il semble que leur prolifération se situe surtout au XV^e siècle. Le mouvement est toutefois bien amorcé dès le siècle précédent : entre 1300 et 1350, le cartulaire de la cathédrale de Quimper contient 110 fondations d'anniversaires, dont 62 par des laïcs⁹¹. Les simples fidèles ne veulent plus affronter la mort sans un soutien personnalisé des hommes de prière, or l'église et le clergé paroissial ne sont pas regardés comme indignes pour garantir ce viatique. Bien au contraire. À la différence des villes provençales – Noël Coulet le montre dans ce volume - où la part des paroisses urbaines ne cesse de décliner au cours du XV^e siècle, les chapellenies pullulent

⁸⁶ - Jean-Christophe CASSARD, Georges PROVOST (dir.), Saint Yves et les Bretons. Culte, images, mémoire (1303-2003) (Actes du colloque de Tréguier, 2003), Rennes, PUR, 2004.

⁸⁷ - Bernard CHEVALIER, Tours, ville royale, p. 114, avec une confrérie Saint-Gatien, fondée en 1354, devenue « le lieu de rencontre des gens de bien de la ville ».

⁸⁸ - Arch. dép. de Maine-et-Loire, 38 G 1 (don en deux temps, en 1466 et 1471).

⁸⁹ - Catherine VINCENT, « La vitalité de la communauté paroissiale au XV^e siècle à travers quelques exemples de fondations rouennaises », Revue du Nord, t. 86, 2004, p. 741-756.

⁹⁰ - L'inventaire exhaustif n'a pas sa place ici, mais des fonds notables sont conservés pour Angers (Jean-Michel MATZ, « Chapellenies et chapelains dans le diocèse d'Angers (1350-1550). Éléments d'enquête », Revue d'histoire ecclésiastique, t. 96, 1996, p. 371-397), ou pour Nantes : Arch. dép. de Loire-Atlantique, G 320 à 330 (collégiale et paroisse Notre-Dame), G 458 (Saint-Clément), G 461 à 466 et 480 (Sainte-Croix), G 683 (Saint-Denis), G 483 et 484 (Saint-Laurent), G 493 (Saint-Saturnin), G 517 (Saint-Similien) et G 521 (Saint-Vincent).

⁹¹ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, Fastes et malheurs, p. 147.

dans celles de la France de l'Ouest : 37 à Dol au début du XV^e siècle⁹² ; à Nantes, 17 dans la collégiale Notre-Dame, 9 à Sainte-Croix ou 6 à Saint-Saturnin⁹³. À Angers, les églises bruissent chaque matin à l'heure du service des fondations⁹⁴ ; près de 450 chapellenies y ont été fondées avant le milieu du XVI^e siècle : outre les 135 desservies à la cathédrale (presque toutes de fondation cléricale), elles sont 138 dans les collégiales et 69 dans les autres églises paroissiales (16%). Avec trois quarts des fondations, les églises séculières se situent loin devant les mendiants (13,4%) et les moines (10, 4%).

Comme pour les sépultures auxquelles elles sont souvent associées, les fondations témoignent dans ces villes d'une nette préférence paroissiale, ou tout le moins séculière, preuve de la vitalité de ce cadre de la vie religieuse et de l'attachement porté à la communauté qui s'y rassemble, car certaines clauses des actes de fondation montrent que le souci d'un salut individuel n'est aucunement incompatible avec un sens communautaire aigu : l'obligation fréquente faite aux chapelains en charge des fondations de participer au service paroissial, la prise en charge de l'entretien d'une lampe allumée nuit et jour devant le Saint-Sacrement, la constitution d'une rente pour rétribuer le prédicateur du sermon de la veille de Pâques⁹⁵, ou le fait de plus en plus fréquent de confier à la fabrique paroissiale et non à ses héritiers le soin de choisir le desservant des fondations traduisent « l'importance accordée à l'intégration dans la communauté paroissiale, reflet terrestre de la communion des saints »⁹⁶. L'élite urbaine ne dédaigne pas la paroisse car hiérarchisation sociale et ferveur religieuse se renforcent mutuellement, et par le faste de certaines fondations dans les églises paroissiales, la bonne société rehausse indéniablement son

⁹² - Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 G 281 à 300.

⁹³ - Jean-Pierre LEGUAY, Hervé MARTIN, *Fastes et malheurs*, p. 294.

⁹⁴ - Jean-Michel MATZ, *Les miracles de l'évêque Jean Michel*, t. 2, p. 410-427 ; pour les paroisses : 26 à la Trinité, 14 à Saint-Michel-du-Tertre, 12 à Sainte-Croix, et de 1 à 3 dans 5 autres églises.

⁹⁵ - Par exemple : Arch. dép. de Loire-Atlantique, G 461 (Sainte-Croix de Nantes).

⁹⁶ - Catherine VINCENT, « La vitalité de la communauté paroissiale... », cit. p. 756.

prestige dans la communauté⁹⁷. À Tours, Jean Briçonnet, secrétaire du roi, receveur général des finances et maire de la ville (1462-1463) fait même reconstruire à ses frais l'église paroissiale Saint-Clément⁹⁸.

Le cas des collégiales urbaines qui sont le siège d'une paroisse mérite ici d'être considéré de façon spécifique. La présence d'un collège de chanoines chargé de la célébration de l'office divin et d'un bas-chœur nombreux - parfois regroupé en communauté⁹⁹ - donne toute leur splendeur à ces églises. Elles offrent de surcroît aux familles bien en vue l'opportunité de décrocher des prébendes en faveur de certains de leurs membres. Si les élites tourangelles ont tardé à investir les chapitres de la cité¹⁰⁰, celles d'Angers ont pris précocement conscience de l'aubaine que constituait l'existence de tant de collégiales dans la ville¹⁰¹. Il conviendrait cependant de confirmer cette idée par une étude prosopographique de ces milieux canoniaux à l'échelle de toutes les villes concernées. Les dispositions testamentaires de la bonne société et l'érection de chapelles funéraires dans ces collégiales paroissiales témoignent en tous les cas de

⁹⁷ - Par exemple à Tours : fondation en 1523 de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste dans la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier par Jean Gallocheau, échevin de la ville, et sa femme Jeanne Briçonnet (Arch. dép. d'Indre-et-Loire, G 654), et d'autres cas donnés par Bernard CHEVALIER, Tours, ville royale, p. 318-319. À Saint-Saturnin de Nantes, Marie Turnel laisse différents legs à l'église paroissiale (un évangélaire enluminé couvert de plaques d'argent, un livre des Épîtres, un calice et d'autres ornements) et obtient en retour un enfeu perpétuel pour elle et son mari (Arch. dép. de Loire-Atlantique, G 493, confirmation de 1474).

⁹⁸ - Julien-Xavier CARRÉ de BUSSEROLLE, Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine, Tours, Rouille-Ladevèze, 1883, t. 5, p. 269 ; ce Jean l'aîné, père du cardinal, est aussi le père de Martin Briçonnet, curé de Notre-Dame-la-Riche en 1481, ensuite chanoine de Saint-Martin (Ibid., p. 278).

⁹⁹ - C'est le cas dans la collégiale Notre-Dame de Nantes (Arch. dép. de Loire-Atlantique, G 311 à 313 et G 743), mais pas dans celles d'Angers (Jean-Michel MATZ, « Chapelains et communautés de chapelains dans le diocèse d'Angers (XIV^e-XV^e siècles) », dans : Les associations de prêtres en France du Moyen Âge à l'époque contemporaine (Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 2005), Revue d'histoire de l'Église de France, t. 93, 2007, p. 107-125.

¹⁰⁰ - Bernard CHEVALIER, Tours, ville royale, p. 264.

¹⁰¹ - Jean-Michel MATZ, « Un même monde ? Élités municipales et élites ecclésiastiques à Angers (fin XV^e-début XVI^e siècle) », dans : Histoire urbaine, histoire sociale. Mélanges en l'honneur de Jacques Maillard, Rennes, PUR, 2006, p. 17-29.

l'attachement des élites urbaines à ces églises où elles peuvent se montrer socialement, au bénéfice de l'institution paroissiale, car collégiale et paroisse n'apparaissent nullement en concurrence.

L'« augmentation du culte divin » à laquelle se réfèrent les actes de fondation a considérablement enrichi les fabriques des paroisses urbaines. Les témoignages concernant ces organismes gérés par les laïcs et chargés d'administrer les revenus et de veiller à la construction ou à l'entretien de l'église sont très rares dans la France de l'Ouest avant la fin du XIV^e siècle. Elles émergent alors dans les sources¹⁰², mais à la différence de leurs consœurs des campagnes qui ont laissé des séries parfois continues de comptabilités¹⁰³, les fabriques des paroisses urbaines ne nous ont transmis que des épaves documentaires¹⁰⁴. L'obligation de tenir des comptes précis, le recours à l'écrit et la capacité financière à avancer des sommes personnelles limitent le champ social de recrutement de leurs dirigeants (fabriciens, marguilliers...). Une étude prosopographique des responsables de ces organismes dirait sans doute si ce sont les notables qui ont pris en main le contrôle de la vie paroissiale. Le gonflement du budget des fabriques n'en est pas moins une évidence. Il a pu être observé dans d'autres régions comme la Normandie, tout particulièrement dans les paroisses de Rouen¹⁰⁵. La multiplication des fondations et des legs représente une manne importante, surtout grâce au caractère exceptionnel de certaines d'entre

¹⁰² - À Nantes, fabrique de Sainte-Croix (1390 : Arch. dép. de Loire-Atlantique, G 466) ou de Saint-Saturnin (avant 1406 : Ibid., G 498 à 501) ; au Mans, fabrique Saint-Benoît (1436 : Arch. dép. de la Sarthe, G 1342).

¹⁰³ - Florence LEPAREUR, La vie paroissiale dans le Haut-Maine à la fin du Moyen Âge (1367-1530) d'après les archives fabriciales, Thèse de doctorat d'histoire, Université du Maine, 1999, et Jean-Michel MATZ « L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle », dans : L'argent des villages du XIII^e au XVIII^e siècle (Actes du colloque d'Angers, 1998), éd. A. Follain, Rennes, PUR, 2000, p. 97-118.

¹⁰⁴ - Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 G 529 A, comptes de la fabrique de Saint-Germain de Rennes (1472-1498) ; Michel LE MENÉ, « La construction à Nantes au XV^e siècle », dans : Id., Villes et campagnes de l'Ouest au Moyen Âge, Nantes, CID, 2001, p. 13-56, utilise les comptes du XV^e siècle de la fabrique Saint-Nicolas de la ville qui appartiennent à une collection privée.

elles¹⁰⁶, mais toute fabrique tire l'essentiel de ses revenus de la « taillée » des paroissiens pour subvenir aux réparations, ornements, luminaire et autres choses nécessaires à l'église¹⁰⁷. De la fin du XIV^e au début du XVI^e siècle, bien qu'elles aient été en général moins touchées que celles du plat pays, des chantiers s'ouvrent en ville dans de nombreuses églises paroissiales, à l'initiative des fabriques. Ils soutiennent un réel essor de la construction religieuse ; c'est alors que se développe le modèle de la grande église paroissiale urbaine, symbole de prospérité et d'ambition, à Saint-Saturnin de Nantes (368 feux en 1479), à Saint-Étienne ou Saint-Germain de Rennes¹⁰⁸. Grâce à de solides rentrées d'argent, de nombreuses églises paroissiales sont ainsi reconstruites ou aménagées à l'époque flamboyante et l'on peut considérer à bon droit que les paroisses participent largement à la prospérité croissante des villes au cours du XV^e siècle.

La vitalité de la paroisse n'est pas que religieuse. En effet, cette dernière est également le cadre ordinaire de la vie civile, au point que les juristes de l'époque moderne peinaient encore à distinguer fabrique et « général » - le conseil de fabrique qui représentait l'assemblée des paroissiens pour la défense de leurs intérêts civils communs – et y échouèrent d'ailleurs largement¹⁰⁹. En l'absence de gouvernements municipaux avant le XIV^e siècle au plus tôt, les paroisses urbaines ont été le lieu des premières manifestations de la vie communautaire et des

¹⁰⁵ - Vincent TABBAGH, « Trésors et trésoriers des paroisses de Rouen (1450-1530) », Revue d'histoire de l'Église de France, t. 77, 1991, p. 126-135.

¹⁰⁶ - En 1515, Thomas Leroy, docteur en droit canon, chanoine de Nantes, Rennes, Quimper et Saint-Malo, fonde la chapellenie Saint-Thomas (une messe quotidienne) à Notre-Dame de Nantes avec une dotation de 2195 l.t. (Arch. dép. de Loire-Atlantique, G 743).

¹⁰⁷ - Voir par exemple Jean KERHERVÉ, « Paysage urbain et société à Saint-Vincent de Nantes aux XV^e et XVI^e siècles, d'après le rôle de la taillée de Toussaint », dans : Mondes de l'Ouest et villes du monde, p. 263-282.

¹⁰⁸ - Michel LE MENÉ, « La construction à Nantes » ; Jean-Pierre LEGUAY, Un réseau urbain au Moyen Âge, p. 191 et ss. ; Bernard CHEVALIER, Tours, ville royale, p. 318, note que des chantiers s'ouvrent dans toutes les paroisses à partir de 1480 environ.

¹⁰⁹ - Pierre de LA GERMONDAYE, Introduction au gouvernement des paroisses, suivant la jurisprudence du Parlement de Bretagne, Rennes/Saint-Malo, 1777, cité par Bruno RESTIF, La révolution des paroisses. Culture paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles, Rennes, PUR, 2006, p. 16.

solidarités, ce qui a permis de parler d'un temps des « municipalités paroissiales » dont le fonctionnement allait directement inspirer l'organisation communale du XV^e siècle¹¹⁰. Dans la France de l'Ouest, les fabriques ont ainsi joué le rôle dévolu aux consulats dans les régions méridionales, notamment pour la gestion des fondations, et les structures paroissiales continuent à tenir une place importante dans l'assistance jusqu'à la fin du Moyen Âge¹¹¹. La paroisse s'identifiait à son église, centre de sa cohésion et de son identité, les habitants s'y regroupant aussi bien pour le sacrifice que pour délibérer des affaires communes telle la fiscalité, puisque cette circonscription d'origine religieuse était la seule à avoir des limites précises et stables et des représentants attitrés.

*

* *

L'historiographie – qui a d'ailleurs largement privilégié l'histoire des paroisses rurales - n'aurait-elle pas enterré un peu vite la paroisse urbaine ? L'argumentaire préalable à ce colloque évoquait à son sujet, de manière structurelle, un contexte de concurrence, un anonymat et un moindre contrôle des fidèles comparé aux paroisses des campagnes. Au terme de cet état de la question dans la France de l'Ouest aux derniers siècles du Moyen Âge, il est évidemment prématuré d'assener des conclusions. Différentes observations invitent toutefois à souligner la vitalité du cadre paroissial dans les villes étudiées, au plan civil comme religieux, mais deux paramètres doivent être pris en compte pour éclairer cette impression : la géographie et la chronologie.

¹¹⁰ - Jean-Pierre LEGUAY, Un réseau urbain au Moyen Âge, p. 30-31.

La diversité géographique des situations est une évidence, car la période étudiée est encore marquée par une certaine vigueur des Églises locales. Si une division trop tranchée de la France entre régions septentrionales et méridionales appelle sans doute des nuances plus fines, la vie religieuse dans les premières se présente néanmoins avec des traits propres. La paroisse y est le lieu d'une forte cohésion de la communauté, même si elle est en même temps le cadre dans lequel s'opèrent les différenciations sociales. Dans la France de l'Ouest, c'est-à-dire un ensemble de régions qui furent pourvoyeuses de prêtres – bientôt au service de missions lointaines – et attachées à une sorte de noyau dur de la pratique religieuse, s'est développée une religion à la fois communautaire et familiale, une sorte de « religion paisible », avec la paroisse pour pivot. La paroisse, cadre de diffusion de la norme et du conformisme, a rempli à plein sa fonction dans le jeu des régulations sociales, en milieu urbain comme dans les campagnes.

Sur trois siècles, l'évolution chronologique est probablement importante, mais le sentiment général est celui d'un véritable dynamisme du cadre paroissial vers 1500. À condition qu'elle ait réellement subi une concurrence farouche durant la période conquérante et glorieuse des ordres mendiants, la paroisse urbaine semble avoir bien résisté dans la France de l'Ouest. Elle est le cadre habituel d'une pratique sacramentelle très largement partagée¹¹², et de dévotions devenues coutumières. Malgré la densité de l'équipement religieux dans certaines cités, les fidèles conservent pour intermédiaires privilégiés leurs médiateurs traditionnels, les prêtres des paroisses. Qu'attendaient-ils d'ailleurs exactement de leurs curés ? La réponse nous est donnée

¹¹¹ - Christine PRIGENT, « Contre l'exclusion : le cas des paroisses de Basse-Bretagne à la fin du Moyen Âge », dans : Mondes de l'Ouest et villes du monde, p. 195-204.

¹¹² - Vincent TABBAGH, « la pratique sacramentelle des fidèles d'après les documents épiscopaux de la France du Nord (XIII^e-XV^e siècles) », Revue Mabillon, n.s., t. 12 (=t. 73), 2001, p. 159-204.

par une enquête judiciaire concernant le rôle du collège de prêtres qui dessert la vaste paroisse de la Trinité d'Angers, à la fin du XV^e siècle¹¹³ :

« Ils estoient justement et canoniquement institués curés par Monsieur l'evêque d'Angers, collateur ordinaire d'icelles cures ; faisoient et font tous fait de curés comme l'eau benite de huit jours en huit jours, chantent les grand-messes et font le prone chaque dimanche et font les absolutions en Careme aux paroissiens et tout autre fait de curé ; [...] baptisoient chacun desdits trois curés deffendeurs les enfans de ladite paroisse ou y sont baptisés, et confessent les paroissiens d'icelle paroisse de la Trinité en Careme, à Pasques et à autres jours quand requis en sont, leur donnent le benefice d'absolution, leur administrent le Corps Notre Seigneur quand ils le veulent recevoir comme vrais curés. »

En d'autres termes, le desservant d'une paroisse devait être dispensateur de sacrements et rémouleur de messes. L'élévation de l'âme s'en serait sans doute mieux portée et la valeur de l'exemple en aurait été plus féconde, mais il ne leur était pas demandé d'être des saints, des pasteurs vertueux ou des intellectuels. Quoi qu'il en soit, cette idée appelle bien une recherche approfondie sur le clergé des paroisses urbaines puisque les sources existent, au moins pour le XIV^e et surtout le XV^e siècle.

En fin de période, la paroisse aurait pourtant pu être prise en tenailles entre les deux tendances nouvelles que l'on prête habituellement à la vie religieuse de la fin du Moyen Âge : d'un côté, les aspirations d'une minorité à une piété individuelle et intériorisée qui fragmente ou disloque la communauté paroissiale, de l'autre l'épanouissement d'une véritable vie citadine dont les manifestations – processions générales, prédications de masse, théâtre religieux notamment -

¹¹³ - Bibl. mun. Angers, ms 782 (698), f. 45.

se placent à l'échelle de la ville tout entière et absorbent cette fois ces mêmes communautés paroissiales. Pourtant, la France de l'Ouest ne se signale pas comme un haut lieu de l'essor des milieux dévots et de la vie intérieure – et la possession d'un livre d'heures n'empêche pas d'être un.e paroissien.ne assidu.e - pas plus d'ailleurs que comme une terre d'élection de la religion civique¹¹⁴. La vie religieuse s'épanouit sur différentes échelles, mais c'est l'attachement au cadre paroissial qui semble avoir du sens et prévaloir pour la grande majorité. La paroisse est sans doute moins fragilisée dans ces régions que dans d'autres, ce qui explique son rôle primordial dans la contre-offensive de la réforme catholique.

En résistant ou en combattant toutes les formes de concurrence, le clergé séculier des derniers siècles du Moyen Âge a évidemment cherché à préserver ses intérêts financiers. Il a néanmoins aussi lutté contre les menaces d'éclatement de la communauté paroissiale et contre les risques de rupture de la cohésion sociale. Il semble y avoir réussi et la paroisse est donc restée – bien au-delà du Moyen Âge – une institution clé du lien social dans ces régions connues pour leur conservatisme.

Jean-Michel MATZ

Université d'Angers

CERHIO (UMR 6258)

¹¹⁴ - Jean-Michel MATZ, « Le développement tardif d'une religion civique dans une ville épiscopale : les processions à Angers (1450-1550) », dans : André VAUCHEZ (dir.), La religion civique à l'époque médiévale et moderne. Chrétienté et Islam (Actes du colloque de Paris-Nanterre, 1993), Rome, EFR, 1995, p. 351-366.